

LA SENTINELLE

ET LE
COURRIER
JURASSIEN

JOURNAL ÉCONOMIQUE & SOCIAL
ORGANE DU PARTI SOCIALISTE

PARAISANT A LA CHAUX-DE-FONDS LE MERCREDI ET LE SAMEDI

Rédaction et Administration : Rue de l'ENVERS, N° 12.

ABONNEMENTS

1 an, fr. 5 —
6 mois, 2.50
3 mois, 1.25

ANNONCES : 10 centimes la ligne ou son espace.

Que les Camarades qui tiennent à nous aider dans notre tâche d'émancipation travaillent sans relâche à trouver des abonnés et à faire valoir les annonces de « La Sentinelle »

Congrès socialiste d'Ararou

PROPOSITIONS

de la Section de Zurich-Wiedikon

1° Considérant que, dans l'état bourgeois actuel, l'armée est entre les mains de la classe possédante et dirigeante et que, cette dernière, jusqu'à présent et dans l'avenir, a toujours employé l'armée et l'emploiera toujours contre la classe ouvrière dans ses combats pour son émancipation, le Congrès décide : qu'il sera fait une propagande systématique parmi les citoyens suisses pour les éclairer à ce sujet, afin qu'aucun d'eux ne serve, comme soldat, contre les frères de travail ;

2° Afin que cette propagande soit la plus intensive possible, le Congrès nommera un Comité d'agitation qui s'en occupera au point de vue fédéral et les partis cantonaux devront en faire autant pour leurs régions respectives.

3° Les représentants du prolétariat dans les Conseils devront voter contre les budgets militaires aussi longtemps que l'armée sera employée dans l'intérêt des capitalistes.

4° Le parti renonce, pour le moment, à toute initiative en matière militaire, entendu que le but à atteindre par une telle mesure doit être préparée par un travail opiniâtre de propagande.

La frousse chez les bourgeois

C'est bien là ce qui se dégage avec la plus parfaite netteté de l'acte de terrorisme nouveau qui frappe les antimilitaristes en guise d'étrempes.

Nos gouvernements s'émeuvent, ils sont inquiets, ils sont apeurés, leurs forteresses s'ébranlent, menacent de tomber en ruine, entraînant dans leur chute toute la puissance bourgeoise. Aussi s'apprentent-ils à frapper le prolétariat révolutionnaire de coups qui seraient mortels, s'ils n'étaient les symptômes caractéristiques d'une agonie.

A Paris, les tribunaux, au service du gouvernement républicain garant des précieuses libertés de la parole et de la conscience, viennent de condamner à des peines excessives des citoyens qui ont, en des termes qui leur plaisaient, exprimé leur opinion sur la question militariste.

En Suisse, nos Excellences de Berne ont donné à M. le procureur la pointilleuse mission de découvrir un article de loi quelconque, qui, pareil à un nez de cire, se laisserait tordre de façon à être transformé en une arme meurtrière spécialement destinée aux adversaires de la Patrie, certainement, ce bon enfant y parviendra, et gare à ceux sur qui s'abattra cette fureur juvénile.

De tels faits réclament plus de notre part que des manifestations passagères, qu'une descente dans la rue, où tout risque de s'évanouir dans une bagarre. Il faut une entente nationale, internationale des différents groupes antimilitaristes, et se préparer dans le plus bref délai à une opposition énergique.

Dans notre pays, le mouvement me paraît avoir pris une forme heureuse. Une Ligue antimilitariste a été constituée, elle attend des adhé-

rents. Que les camarades ou les sections socialistes, à l'exemple de celle de Travers, qui vient de décider, à l'unanimité, d'entrer *in corpore* dans la Ligue, donnent leur assentiment, qu'ils viennent grossir ce corps d'avant-garde, afin qu'au cliquetis d'armes qui s'aiguïseront, nous soyons prêts à répondre par un autre cliquetis, celui d'armes qu'on jettera par les fenêtres!

A ce propos, une pensée m'obsède depuis un certain temps déjà. Je me permets de la soumettre très simplement à l'étude des délégués de la Ligue.

Ne conviendrait-il pas, afin de.... se compter, de se grouper, de se donner un peu de cohésion, de lancer un manifeste sérieux, suivi d'une déclaration ferme disant, par exemple, que : les soussignés sont résolus, quelle qu'en soit la cause, de refuser de marcher en cas de guerre. D'avance, j'y souscris.

Des uns nous accuseront de bravade, d'autres prétendront, sans doute, que c'est encore trop platonique, mon humble avis est, qu'il pourrait y avoir là un premier pas vers une direction nouvelle, pouvant hâter la suppression des armées.

CIMOURDAIN,
Fusilier du 107.

Réflexions philosophiques

X

Les esprits médiocres condamnant d'ordinaire tout ce qui passait leur portée.

LA ROCHEFAUCAUD.

La volonté humaine est soumise aux lois de la nature; un peuple, pour être fier, doit avoir à lutter pour entretenir son énergie. Dans les contrées du globe favorisées par un climat doux, par une végétation luxuriante, l'homme, en travaillant infiniment peu, vit des biens que la nature lui donne d'une main libérale. Quand le coin de pays qu'il occupe ne le nourrit plus à son gré, il se déplace et quitte sans regret aucun la terre qui le faisait subsister.

La vallée fertile du Gange nourrit des milliers d'individus. Ces derniers ne sont unis par aucun lien, et il suffit de quelques milliers d'Anglais pour soumettre cette grouillante population. Elle n'a pas eu l'idée et surtout la force de secouer le joug européen, parce que la nature du sol qu'elle habite n'ayant jamais exigé d'elle aucun effort, elle est incapable d'opérer la plus petite révolution.

En France, avant la révolution, il a fallu que la bourgeoisie souffre pendant des siècles l'absolutisme pour qu'elle se révolte. Lorsque sa condition fut assez misérable, elle appela à son secours la plèbe animale, et immortalisa 1789.

La longue soumission de la bourgeoisie française avait mûri en elle l'esprit révolutionnaire. Sa force morale s'accrut : des hommes de génie naquirent et, ce qui est nécessaire aussi, des citoyens conscients. Le côté de la balance qu'elle occupait s'allourdit, vacilla, finit par emporter l'autre qui comprenait la noblesse et le clergé. Ces deux ordres, amollis par un sybaritisme épicurien, n'avaient plus aucune force par eux-mêmes; seuls les préjugés de la masse, la passivité bourgeoise permettaient qu'ils gardassent l'argent et le pouvoir.

La misère générale et la haine qu'elle fait germer dans le cœur humain changèrent l'ordre des choses.

La bourgeoisie chassa la monarchie absolue et se fit construire un parlement ainsi que des fauteuils qu'elle mit sous la garde d'une armée nationale.

Elle tenait le couteau par le manche elle avait du pain et de l'argent; que lui manquait-il pour s'acheminer vers la décrépitude morale? Rien!

Aussi, avons-nous aujourd'hui, en Europe, toute une classe sociale, nombreuse puissante et qui est la pire de toutes; la bourgeoisie.

Le bourgeois n'est pas un mythe que nous évoquons quand nous en avons besoin. C'est un être réel qui implique dans l'esprit de chaque homme conscient précisément l'idée d'inconscience, de médiocrité, de bassesse, d'appétits égoïstes, d'hypocrisie et d'immoralité. Son idéal ne va pas au-delà d'une sinécure et la bonne chaire le passionne si fort que des émanations puantes sortent de sa bouche quand il parle.

Les maux qui dévorent l'Humanité le laissent indifférent; soulager une victime de la rapacité patronale? quelle idée, mieux vaut amasser de l'argent dans une caisse d'épargne qui prête avec usure.

Demander à un être pareil quelque idée noble, élevée? Un brin de pitié seulement pour la souffrance et l'affliction? Chimère.

Toute espèce de sentiment a fui son esprit désormais grossier et vil.

Et pourtant cet être abject que vous coudoyez chaque jour plus que vous ne le désirez, cet être est le descendant d'une génération virile et forte puissamment révoltée, d'une génération de lutteurs insoumis, de vaillants citoyens.

Ainsi qu'un bouquet de belles roses sert à former un fumier, ainsi, ces âmes d'élite ont-elles donné naissance à d'ignobles brutes.

Le bourgeois est notre ennemi parce que nous ne voulons à ses intérêts mais aussi parce que les nobles idées que nous défendons, son esprit médiocre ne peut les comprendre, parce que l'idéal que nous rêvons, son esprit vulgaire n'en peut saisir la pure magnificence la chaste beauté et la magnanime grandeur.

Le bourgeois imbécile est jaloux de l'intelligence prolétarienne parce que la supériorité du coffre-fort en veut à la supériorité intellectuelle, en un mot parce que le bourgeois est Bourgeois et que nous sommes Prolétaires.

Que peut-il y avoir de commun, je vous le demande, entre deux êtres si différents? Quelle puissance pourra jamais unir, ce que l'intérêt et l'esprit a désuni?

La Révolution peut seule, à la façon d'un cataclisme naturel, purifier l'atmosphère étouffante qui asphixie le Prolétariat.

IDÉALISTE.

Deux types d'abrutis

Le *National*, pour propager le patriotisme, publie les deux petites histoires ci-dessous :

« Depuis quelques années, la Direction militaire bernoise délivre aux soldats qui ont participé à tous les cours de répétition une espèce de tableau constatant que le titulaire a rempli intégralement tous ses devoirs militaires. Or, un

beau jour, un brave paysan de la campagne bernoise entre dans le bureau du directeur des affaires militaires. D'un air embarrassé, comme un homme qui a une chose énorme à obtenir, il raconte d'où il vient, qu'il a servi dans tel bataillon, qu'il s'est toujours bien conduit, qu'il a fait tous ses cours, et il demande s'il ne mérite pas aussi la carte qu'on a délivrée à ses anciens camarades X. et Z., car il y tient beaucoup à cause de ses enfants, auxquels il veut montrer qu'il a bien rempli ses devoirs de soldat. Comme on avait oublié par mégarde le brave homme dans la distribution des cartes, on s'empressa à la Direction de réparer l'erreur. Et il s'en alla le sourire aux lèvres. Est-ce que le trait de ce paysan qui fait un voyage de plusieurs lieues afin de venir chercher à Berne un papier dans l'intention d'édifier ses enfants par son exemple n'est pas tout simplement admirable ?

« Un bataillon de landwehr se rassemblait devant la caserne. Le major avisa tout à coup dans le rang une homme dont la tenue était loin d'être militaire. Il portait une grossière blouse, était coiffé d'un vieux feutre et n'avait aucune arme. L'officier l'interroge sur la cause de l'absence de ses effets militaires. Il avait quitté sa maison en flammes, ne sachant pas même si on avait pu sauver tout son bétail. Non seulement il n'avait pas hésité de se rendre où son devoir l'appelait, mais il trouvait la chose si naturelle qu'il fut fort étonné d'être félicité par ses supérieurs. »

Déclaration du Comité séparatiste

Pour éclairer notre population et pour éviter tout malentendu au cours de la campagne ouverte et dont plusieurs correspondants de journaux tendent de fausser le vrai caractère, le comité séparatiste, insistant sur ses dires précédents, tient à faire et à répéter les déclarations suivantes :

1. Le mouvement actuel en faveur de la séparation des Eglises et de l'Etat et de la suppression du budget des cultes, n'émane d'aucun groupe particulier de citoyens, mais bien de l'initiative populaire, inspirée elle-même du principe de la séparation du pouvoir religieux et du pouvoir civil, discuté actuellement dans le monde civilisé tout entier et qui est un point important du programme démocratique en tous pays.

2. Nous rappelons que la séparation est chose faite pour la République des Etats-Unis et pour la République française. Que bien ailleurs presque dans tous les pays de civilisation chrétienne, un grand nombre de chrétiens et parmi les plus convaincus et les plus distingués se sont mis eux-mêmes à la tête du mouvement séparatiste et ont fondé des Eglises libres ou indépendantes dont les convictions et le zèle religieux ne peuvent être mis en doute.

3. Dans notre pays de Neuchâtel l'histoire nous dit que dès les jours de la réformation, l'Eglise neuchâteloise a usé d'une grande liberté vis-à-vis du gouvernement. Ce n'est qu'en 1848 et surtout en 1873 que l'Eglise a été constituée en Eglise d'Etat, après des siècles d'indépendance.

En 1873, une forte campagne de libre-pensée, conduite sous l'œil bienveillant du gouvernement, aboutit à la loi ecclésiastique de 73 qui changeait les conditions d'autonomie relative de l'Eglise neuchâteloise : 10,343 citoyens pétitionnaires demandèrent la révision de la loi en même temps que la séparation était proposée comme solution du conflit.

« Les 12, 13, 14 septembre de cette même année, le peuple fut appelé à voter sur la « révision de la loi nouvelle. Sur 13,690 votants, la révision, comme aussi le principe de la séparation, fut rejetée à une majorité de seize voix. Deux jours après, le 16 septembre, en séance du Grand Conseil prenant connaissance des résultats du vote, le rapporteur constata qu'il y avait eu certaines irrégularités et que les bureaux n'avaient pas procédé d'une manière uniforme. Cent huit bulletins avaient été annulés. Comme la majorité n'était que de seize voix, plusieurs députés demandèrent que ces bulletins fussent soumis à l'examen de la commission. Mais le Grand Conseil refusa de déférer à ce vœu. » (Monvert).

Notre peuple a donc été bien près de vo-

ter la séparation de l'Eglise et de l'Etat, il y a trente-deux ans.

A cette époque-là, estimant donc, nous l'avons dit, que la loi nouvelle modifiait la forme de l'ancienne Eglise neuchâteloise, un grand nombre de chrétiens et de pasteurs neuchâtelois se séparèrent de l'Etat et constituèrent l'Eglise dite indépendante, qu'ils estimèrent être la continuation directe de l'ancienne Eglise neuchâteloise. D'autres chrétiens et d'autres pasteurs reconstituèrent, sur les bases de la loi nouvelle et avec le gouvernement d'alors, une Eglise dite nationale, et qui dut faire appel à un certain nombre de pasteurs étrangers; l'Eglise nationale s'estima aussi reprendre la tradition des pères. Nous n'entendons pas ouvrir un débat, nous relatons les faits historiques qui, de loin, ont déterminé le mouvement actuel. Depuis trente-deux ans, l'Eglise dite indépendante, qui comprend 5,044 électeurs hommes soit une population de 15,000 âmes, demande la séparation. (V. « Journal religieux ». Collection.)

D'autres Eglises se sont constituées hors de l'Eglise nationale protestante et ont droit au régime de la séparation ; nous ne pouvons que mentionner le nom des Eglises morave, méthodiste ou wesleyenne, darbyste, apostolique, anabaptiste, baptiste, sabbatiste, salutiste et autres. Nous mentionnerons ce fait encore que plusieurs œuvres religieuses des plus convaincues, Unions chrétiennes de jeunes gens, Croix-Bleue, se sont constituées hors de tout lien d'Etat et jouent un rôle utile dans la vie religieuse.

Bons nombre de citoyens se sont également séparés de toutes les Eglises ; libres-penseurs, ils ont voulu suivre librement l'impulsion de leur conscience individuelle ; ils protestent contre l'obligation qu'on leur impose de subvenir aux besoins d'un culte qu'ils ne suivent pas et ne peuvent approuver ; ils veulent l'Etat laïque et demandent la séparation.

Dans le monde politique les libéraux et les socialistes n'ont cessé de demander au Grand Conseil de reprendre la question de la séparation : les radicaux en ont généralement reconnu le principe démocratique. Or le 8 novembre 1905, en séance du Grand Conseil neuchâtelois, un député proposa de nouveau l'étude de la suppression du budget des cultes et de la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Par 47 voix contre 42, le Grand Conseil refusa de prendre en considération cette motion. Au cours de la discussion, M. le directeur des cultes avança dit « Que les partisans de la séparation reprennent la question par voie d'initiative... » (National suisse du 9 novembre).

Le peuple neuchâtelois apprit avec émotion que si trois libéraux avaient voté le principe de libération, quarante-cinq voix contre quarante-quatre eussent engagé le Grand Conseil à nouveau dans l'étude du sujet : ce résultat inattendu réveilla le zèle séparatiste.

Dès la fin de novembre et sur le conseil du directeur des cultes, un comité mixte se forma à La Chaux-de-Fonds et convoqua une assemblée populaire au Stand. La dite assemblée populaire, composée de trois cents citoyens de toutes opinions politiques, sociales et religieuses, décida à l'unanimité de reprendre la question de la séparation par voie d'initiative et nomma un comité à cet effet. Et ce fut là le comité séparatiste que nous sommes.

4. Nous repoussons donc toute allégation insinuant que nous serions les agents d'un groupe quelconque : nous sommes issus du peuple et les représentants en notre ville du principe séparatiste historique et général.

5. Nommés par une assemblée populaire, il est de notre élémentaire devoir démocratique de marcher ensemble quelles que soient nos individualités et nos tendances particulières. Il serait contraire aux saines traditions de la République qu'un citoyen suisse refusât de faire partie d'un comité d'initiative populaire avec d'autres citoyens suisses de vues divergentes ; nous sommes fiers et heureux d'avoir pu réunir en une cordiale entente des représentants de tous les milieux séparatistes de notre population.

6. Nous ne visons aucunement la suppression de l'Eglise nationale en tant qu'Eglise, mais seulement la suppression du budget des cultes et la séparation des Eglises et de l'Etat, ce qui est fort différent. Nous ne visons nullement à diminuer le sentiment religieux qui s'épanouira d'autant mieux sous l'influ-

ence d'une liberté plus grande et de plus de justice et de fraternité.

7. Nous protestons contre la tendance que témoignent plusieurs à identifier la patrie avec les trois Eglises nationale protestante, nationale catholique romaine et nationale catholique chrétienne qui ne comprennent qu'une partie de la nation et ne monopolisent aucunement le devoir patriotique ; ce dernier ne peut être confondu avec le fait d'émarger au budget d'Etat et nous demandons que soit reconnu aux séparatistes, comme à tous autres citoyens, le droit au sentiment patriotique le plus élevé.

La Chaux-de-Fonds, le 15 janvier 1906.

Le bureau du comité : Bélisaire Huguenin, James Ginnel, Charles Frank, Edmond Dreyfus, Théodore Perrin, Henri Grosclaude, Henri Robert, Charles Naine, Paul Pettavel, Alex. Piron, James Perrenoud, Henri Dubois, Walther Faivret, Albert Kocher, Marc Lemrich, Fritz Huguenin.

Une date mémorable

Dans sa séance du 15 décembre, le Tribunal fédéral a jugé une affaire qui a provoqué déjà de vives discussions et dont la solution juridique est d'une très grande importance pour le développement futur du mouvement coopératif en Suisse.

Pour mieux pouvoir lutter contre la concurrence des pharmacies populaires, soit pharmacies coopératives, comme il en existe entre autres à Genève, à la Chaux-de-Fonds et à Schaffhouse et comme il vient de s'en fonder une à Lausanne, par les sociétés de secours mutuels, les pharmaciens suisses ont constitué un « Syndicat pour la défense des intérêts de la pharmacie suisse », avec siège social à Saint-Gall. Cela fait, le Syndicat des pharmaciens suisses a boycotté les pharmacies populaires.

La « Société coopérative des pharmacies populaires de Genève » a alors ouvert une action juridique, devant les tribunaux saint-gallois, concluant à la condamnation du Syndicat des pharmaciens suisses à des dommages-intérêts pour le préjudice causé par le boycottage aux pharmacies populaires.

Le Tribunal cantonal de Saint-Gall avait débouté la Société coopérative des pharmacies de Genève, estimant qu'aucun dommage n'était prouvé.

La Société coopérative des pharmacies de Genève a recouru au Tribunal fédéral. Après avoir entendu un remarquable rapport de M. Georges Favay, juge rapporteur, et après trois heures de délibérations, le Tribunal fédéral a admis le recours des pharmacies populaires coopératives, il a annulé le jugement du Tribunal cantonal de Saint-Gall ; il lui a renvoyé l'affaire pour jugement au fond et a condamné le syndicat des pharmaciens aux frais de l'instance fédérale.

Le Tribunal fédéral a admis le principe portant que les personnalités morales ou juridiques peuvent être recherchées pour des actes illicites tombant sous le coup des articles 50 et suivants du Code fédéral des obligations.

Cet arrêt causera une grande satisfaction dans le monde coopératiste suisse ; il était attendu avec impatience et curiosité, soit par les pharmaciens, soit par les mutualistes qui s'occupent de pharmacies coopératives.

Correspondance

C'est non sans frémir que je songe aux horreurs d'une future guerre européenne et de ses conséquences, dont la responsabilité retombe sur les gouvernements insouciant du respect humain.

Le moment serait enfin venu d'intervenir. Il serait bon que les travailleurs du monde entier fissent entendre leur cri de révolte et travaillent à l'anéantissement de la guerre, en imposant à leurs gouvernements, par une entente internationale, l'arbitrage obligatoire.

Un antimilitariste.

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer la suite de notre feuilleton.

ERRATA

Antimilitarisme et Socialisme, de Ch. NAINÉ.
— Au 2^m al. lire : « Qui ne partagent pas le patriotisme des *gâteaux* officiels », et non des *gateaux* officiels.

Chronique Neuchâteloise

Neuchâtel. — *Manifestation du 20 janvier*, en souvenir des camarades victimes du tsar assassin. — Tous les syndicats sont priés de se rendre à 1 1/2 h. précise au local du Grütli avec leur bannière (crêpe). De là, cortège jusqu'à Beau-Séjour où aura lieu l'assemblée populaire. Tous les ouvriers organisés doivent participer à cette manifestation.

Tous les ouvriers non syndiqués mais qui ont un peu de sympathie pour nos héroïques camarades de Russie, sont aussi cordialement invités à assister au cortège et à l'assemblée populaire.

Rendons-nous par centaines au Grütli puis à Beau Séjour pour protester contre l'assassin couronné et pour manifester notre solidarité internationale.

UNION OUVRIÈRE.

J. Gähler

4 — RUE LÉOPOLD-ROBERT — 4

(Vis-à-vis de l'Hôtel Judiciaire)

192

CAMISOLES — CALEÇONS

Sous-Vêtements en tous genres

SPÉCIALITÉ DE CORSETS

Echos chaux-de-tonniers

La Manifestation populaire, que nous avions annoncée pour dimanche, est renvoyée à **lundi soir, 22 courant, au Cercle Ouvrier.**

Nous comptons sur un nombreux auditoire, d'autant plus que nous aurons le plaisir d'avoir le camarade Flügler parmi nous. D'autres orateurs se feront entendre.

Invitation aux camarades.

Avis. — Le travail en parties brisées étant employé dans plusieurs fabriques de cadrans de La Chaux-de-Fonds, le syndicat des ouvriers émailleurs attire l'attention de tous les ouvriers, parents ou tuteurs qui placent des jeunes gens dans ces fabriques.

En plaçant leurs enfants, les parents qui cherchent la rétribution immédiate ne pensent pas aux conséquences que cela peut avoir pour l'avenir du jeune homme, alors qu'il devra gagner sa vie. Ceci lui sera impossible s'il ne sait faire qu'une partie de l'émaillage, à moins qu'il ne veuille rester éternellement chez le même patron, mais alors ce dernier en profitera pour lui payer 3 ou 4 francs par jour, salaire de famine équivalent à la moitié du travail fourni.

Les jeunes gens travaillant dans des fabriques où la production se fait en parties brisées ne doivent pas espérer apprendre le métier à fond; au bout d'un certain temps ils demandent une augmentation, ils sont mis à la porte et remplacés par d'autres qui subiront le même sort.

Il est donc important que les parents, avant de mettre leurs enfants sur l'émaillage, se renseignent chez le président du Syndicat des ouvriers émailleurs, John Emery, rue du Puits, n° 20, au 1^{er}.

Le Comité.

Théâtre. — Salle archi-comble jeudi pour *Faust*, l'œuvre toujours goûtée de Gounod. M^{lle} Fanny Gottrand, pour ses débuts, a su charmer le public par sa voix juste et agréable, et nous lui souhaitons le même succès dans tous les rôles où nous aurons le plaisir de l'entendre. Nos félicitations à M^{lle} Boson, excellente dans le rôle de Siebel, ainsi qu'à MM. Préal (Méphistophélès) et à M. Bouillère qui, nous l'espérons, sera un peu plus en voix à l'avenir, s'étant montré un peu faible dans le rôle difficile du docteur Faust. Encore un peu d'homogénéité dans les chœurs et tout ira à souhait.

Pour dimanche 21 : En matinée, *Faust*, opéra de Gounod; en soirée, *Mereille*, opéra en 3 actes de Gounod également; le spectacle commencera par *Les Charbonniers*. Les amateurs de belle musique pourront s'en donner à cœur joie, et nous avons tout lieu de croire que notre sympathique directeur s'efforcera de les satisfaire.

Chronique Jurassienne

Porrentruy. — On nous communique que l'administration des postes, IV^m arrondissement, étant donné le travail toujours de plus en plus surchargé qui incombe aux facteurs postaux, a décidé d'augmenter le nombre des facteurs à Porrentruy.

Ce n'est pas trop tôt, peut-être nulle part en Suisse les facteurs ne sont aussi chargés de travail que chez nous.

Nous souhaitons de tout cœur que cette heureuse innovation se fasse au plus tôt.

Fanatisme et hypocrisie. — On nous communique que les sieurs Theurillat, usiniers à Porrentruy et à Courtemaiche, auraient récemment fait bénir leur fabrique de Courtemaiche par le curé de ce village.

Dans le temps passé, les imbéciles qui croyaient qu'un esprit malin s'était introduit dans leur maison, la faisait exorciser pour l'en chasser, par le ministre de Dieu.

Aujourd'hui les sieurs Theurillat recommandent cette sorcellerie; est-ce pour chasser de leur fabrique un esprit malfaisant ou pour attirer les bénédictions de Dieu sur leur industrie? Cruelle énigme.

Mais enfin, nous croyons qu'ils feraient mieux ces fanatiques Messieurs, de payer un peu moins mal leurs ouvriers et ne pas leur retenir autant pour casuel, amendes, etc.

Le Dieu de Nazareth, dont ils implorent les bénédictions, leur en saurait gré d'autant.

Curieux mais typique. — L'autre jour, nous raconte le *Jura*, un citoyen de notre ville s'est affaissé subitement dans un café, foudroyé par une attaque d'apoplexie.

Dans les annonces du même journal on remarque une lettre de faire-part où il est dit que le décédé a été muni des sacrements de l'Eglise....

Comment cela se fait-il?

Editeur responsable :

SOCIÉTÉ D'ÉDITION ET DE PROPAGANDE SOCIALISTE

Imp. H^r MESSEILLER, Neuchâtel.

Avis officiels de la Commune de La Chaux-de-Fonds

RECRUTEMENT DU BATAILLON DE

SAPEURS-POMPIERS

Le Conseil communal convoque tous les hommes nés en 1885, habitant la zone intérieure et les abords immédiats de la ville, ainsi que ceux habitant la 1^{re} subdivision des sections Jaune et Grise du quartier des Eplatures, pour le **lundi 22 janvier 1906**, afin de procéder au recrutement du corps.

La Commission siégera au **Collège de l'Ouest.**

Les hommes habitant les 1^{re} et 2^e sections se présenteront à 2 heures du soir; ceux habitant les 3^e et 4^e sections, à 3 h. du soir; ceux habitant les 1^{res} subdivisions des Eplatures, à 4 heures du soir.

Les hommes devront être porteurs de leur livret de service militaire, de leur carte de convocation et, pour les étrangers, de leur permis d'habitation.

Les hommes appelés à se présenter et qui font défaut, sont punis d'une amende de 5 à 10 fr., s'ils ne justifient pas de leur absence auprès du major dans les 24 heures.

Les hommes pourront être incorporés d'office dans le bataillon.

Conseil communal.

Papiers d'emballage en gros à la Papeterie Messeiller, Neuchâtel

OTTO GRABER



DENTIERS

très soignés, or, platine, vulcanite. — Obturation, appareils de redressement, etc.

CONSULTATIONS

tous les lundis

de 9 h. du matin à 3 h.

de l'après-midi 302

Progrès 48, Chaux-de-Fonds

PRIX TRÈS MODÉRÉS

L'INTERNATIONALE

Documents et Souvenirs

par

JAMES WILLAUME

Le premier volume de cette œuvre intéressante et utile est en vente, au prix de fr. 3,50 au lieu de fr. 4,50.

Chacun voudra connaître l'histoire de l'Internationale et profitera de l'offre avantageuse que nous faisons au public.

Adresser les demandes par écrit à la Rédaction de la *Sentinelle*, Envers n° 12.

Groupe d'Etudes sociales de Saint-Imier

Réunion du Groupe d'Etudes sociales tous les **mercredis**, à 8 1/4 heures du soir, au Café des Maronniers, salle du 1^{er} étage.

J. GÄHLER

4 — rue Léopold-Robert — 4

(Vis-à-vis de l'Hôtel Judiciaire)

LA CHAUX-DE-FONDS

CAMISOLES — CALEÇONS

BAS — CHAUSSETTES

GILETS DE CHASSE

SOUS-VÊTEMENTS

en tous genres. 193

Cartes de visite depuis fr. 4.50 le cent. à la Papeterie Messeiller

SOCIÉTÉ DE CONSOMMATION

Jaquet-Droz 27 — Numa-Droz 444 — Numa-Droz 45

Parc 54 — Industrie 4 — Nord 47 — Fritz-Courvoisier 20

Rue du Doubs 439

Pour faire une excellente soupe, employez les fèves gruées, le kg. 50 c. Pour remonter potages et légumes, rien n'est supérieur à la **Viande li-**

guide, à 1 fr. 50 le flacon.

« Siral », boîtes à 20 et 30 cent., remplace avantageusement graisse et cirage.

« Vénus », pommade à polir de qualité supérieure, la boîte 45 cent.

Pur vinaigre de vin, en litre bouché, verre perdu, 70 cent.

Vinaigre d'Orléans, en litre bouché, verre perdu, 85 cent.

Nouvel envoi d'huile d'olive extra, le litre, verre perdu, 2 fr. 50.

Bordeaux-Pessac 1900, la bouteille, verre perdu, 1 fr.

Bordeaux-Pessac 1902, la bouteille, verre perdu, 75 cent.

Bordeaux blanc 1898, fin bouquet, la bouteille, verre perdu, 1 fr.

Pour quelque temps encore, **Neuchâtel blanc** 1904, le litre, sans verre, 65 cent.; la bouteille, sans verre, 85 cent.

Toujours le **Congo**, 65 cent. le morceau, et le **Tormentille**, 60 cent. le morceau. Leur emploi régulier procure beau teint et joli minois.

SAVON D'OR Schuler

Sur les vaisseaux
Les marins qui s'en vont faire le tour du monde
N'ont garde d'oublier dans les ballots du bord
Le **SAVON D'OR** caché dans la cale profonde,
Car de la propreté ils tiennent le record.



Caisse cantonale d'assurance populaire

Répartition des bénéfices aux Assurés

La répartition sera effectuée par les correspondants de l'Institution sous forme d'acquittement gratuit de la prime de janvier 1906 à tous les assurés dont les contrats sont antérieurs au 1^{er} janvier 1904 et qui sont à jour dans le paiement de leurs primes jusqu'à fin décembre 1905. Cette répartition représente le 8 1/3 0/0 de la prime annuelle.

Escompte sur primes payées par anticipation

Les assurés qui régleront en janvier courant toutes les primes mensuelles à payer pour l'année 1906 bénéficieront d'un escompte de 2 % sur le total de ces primes.

Cet escompte sera déduit du montant des primes perçues par les correspondants de l'Institution. (H 2004 N)
Neuchâtel, 3 janvier 1906.

LA DIRECTION.

-- Au Lion --

G. STUSSI

10 Place Neuve, 10

(Maison Grande Confiserie Douillot)

Immense choix de

CHAUSSURES

QUALITÉ ET PRIX
avantageusement connus

L'ivrognerie n'existe plus!!

Un échantillon de ce merveilleux Coza est envoyé gratis.



Pour être donné dans du café, du thé, du lait, de la liqueur, de l'absinthe, de la bière, de l'eau ou de la nourriture, sans que le buveur ait besoin de le savoir.

La poudre COZA vaut mieux que tous les discours du monde sur la tempérance, car elle produit l'effet merveilleux de dégoûter l'ivrogne de l'alcool. Elle opère si silencieusement et si sûrement que la femme, la sœur ou la fille de l'intéressé peuvent la lui donner à son insu et sans qu'il ait jamais besoin de savoir ce qui a causé sa guérison.

La poudre COZA a réconcilié des milliers de familles, sauvé des milliers d'hommes de la honte et du déshonneur, et en a fait des citoyens vigoureux et des hommes d'affaires capables; elle a conduit plus d'un jeune homme sur le droit chemin du bonheur et prolongé de plusieurs années la vie de beaucoup de personnes.

L'institut qui possède cette merveilleuse poudre envoie gratuitement, à tous ceux qui en font la demande, un livre de remerciements et un échantillon. La poudre est garantie absolument inoffensive.

ÉCHANTILLONS GRATIS

Coupon N° 239.

Découpez ce coupon et envoyez-le à l'Institut à Londres. Lettres à affranchir avec 25 centimes.

Coza Institute

(Dépt. 239)

62, Chancery Lane,

LONDRES (Angleterre).

Papeterie Messeiller, rue des Moulins, 27

NEUCHÂTEL

BAUX A LOYER

Coutellerie Jacot

H. LUTHI

SUCCESSEUR

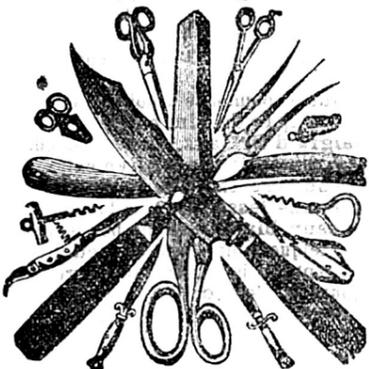
NEUCHÂTEL

Temple-Neuf 15

AIGUISAGE

TOUS LES JOURS

Réparations.



DEMANDEZ :

Pâté de foie gras et de gibier
Purée de foie gras
Saumon. Truite saumonée
Homard
Langues de bœuf
et de porc
Salé de bœuf
Poulet à la gelée
Salade au museau de bœuf
Charcuterie fine assortie

Charcuterie

G. KIEFER

Rue Léopold-Robert 56

Ouvert tous les soirs jusqu'à 9 1/2 heures. Dimanche, le matin jusqu'à midi; le soir, de 8 à 6 heures 11



Conditions spéciales

aux 23

Ouvriers inventeurs

L'HOMME et la Terre

le chef-d'œuvre inédit
d'ÉLISÉE RECLUS

Admirable Publication

Format in-4° (28x21)

qui comprendra

CINQ MAGNIFIQUES VOLUMES

de plus de

600 pages

A FORFAIT : 90 FRANCS

(Prix actuel)

Le prix sera augmenté

le 1^{er} février 1906.

PAYABLES

10 fr. tous les trois mois

Le premier volume livré de suite.

Il paraîtra un volume

tous les six mois environ.

Inestimable trésor
encyclopédique

On souscrit à l'Administration
de la *Sentinelle*.

AVIS

Les clients de la Boucherie Sociale sont priés de présenter leurs carnets, du 8 au 15 janvier au plus tard, pour les faire additionner et porter les montants aux registres d'inscriptions, afin de préparer la répartition des bénéfices de 1905, qui aura lieu dans le courant du mois de février prochain.
La Chaix-de-Fonds, 6 janvier 1906.
(H 75 C) LE COMITÉ.

○○○○○○○○○○○○○○○○○○○○

ÉTUDE

C. NAINÉ

Avocat

H. JACOT

Notaire

Envers 22 Envers 22

○○○○○○○○○○○○○○○○○○○○

Papeterie H. Messeiller
NEUCHÂTEL

50,000

Jolies Cartes postales

DE LA SUISSE

en chromo-phototypie

cédées jusqu'à épuisement du stock

à 3 fr. le 100 assorties

J. GÄEHLER

4, rue Léopold-Robert, 4

(Vis-à-vis de l'Hôtel Judiciaire)

LA CHAUX-DE-FONDS

Châles, Echarpes, Rabats, Cois,
Parures, Cravates, Réticules, Ta-
bliers, Mouchoirs fil, Mouchoirs ba-
tiste, Mouchoirs coton, Mouchoirs
initiales, Pochettes, Foulards, Gants.
Corsets, Articles pour enfants et bé-
bés, Sous-Vêtements, Camisoles, Ca-
leçons, Bas, Chaussettes. 194

Pharmacie d'office

Dimanche 21 Janvier

PHARMACIE BOISOT

La Pharmacie coopérative

est ouverte tous les dimanches jusqu'à midi.

Grand magasin Horlogerie-Bijouterie

SAGNE-JUILLARD

Rue Léopold-Robert, 38, à côté de l'Hôtel des Postes

Maison de confiance fondée
en 1839

Toujours en magasin environ
1000 MONTRES

or, argent, acier, métal, abso-
lument garanties.

Riche et grand assortiment
de

RÉGULATEURS dep. fr. 20.

tous genres de sonneries et
styles de cabinets, garantis
2 années, vendus avec es-
compte spécial de 5 p. c.

BIJOUTERIE - ALLIANCES

Bagues, Broches, Boucles
d'oreilles, Boutons, Chaînes
Sautoirs, Dés, etc., or, plaque
or, argent et imitation.

IMMENSE CHOIX — BAS PRIX

seul concessionnaire pour la vente en Suisse des

MONTRES DE PRÉCISION

PENDULETTES SUISSES ET INVAR

Catalogue illustré gratis et franco

Impossible de trouver MIEUX et MEILLEUR MARCHÉ

Cartes de visite depuis fr. 1.50 le cent

à l'imprimerie H. MESSEILLER, Moulins 27, Neuchâtel.

Maisons recommandées.

Grand Bazar du Panier Fleuri Spécial d'Articles
mortuaires
en tous genres.

LA MENAGERE Société coopérative d'approvisionnement. Rue
de la Serre, 43. Marchandises de 1^{re} qualité. Denrées
coloniales, Farines, Charcuterie, etc. — Dépôt : Serre 90

PHARMACIE CENTRALE Charles Béguin, Rue Léopold Robert,
16, La Chaux-de-Fonds. Préparation des
ordonnances médicales. — Spécialités — Eau minérale. — Articles de
pansement.

CERCLE OUVRIER, Serre, 35 a. Ancienne Synagogue. — Con-
somptions de premier choix. Excellents
vins. Bière de la Brasserie Ulrich. — TÉLÉPHONE.

J. NAPHTALY 35 fr. seulement le meilleur Complet pour hommes,
comme le meilleur pardessus et manteau officier.

BRASSERIE DE LA COMÈTE, Ulrich Frères. — Bière, façons
Munich et Pilsen, en fûts et en
bouteilles.

JEAN WEBER, Rue Fritz-Courvoisier, 4, Chaux-de-Fonds.
Denrées coloniales, Vins et Liqueurs. Farines, Sons et
Avoines, gros et détail.

S. BRUNSCHWYLER, Serre, 40. — Installation d'eau et Gaz.
Toujours un grand choix de Lustres, Potagers
et réchauds en magasin. Devis gratuit sur demande.

L. BANDELIER Magasin de l'Ouest. Tissus, Confections. Mar-
chandises de confiance. Prix avantageux.